



Aimer Vivre à Toulouse
MAIRIE DE TOULOUSE

**Au cœur de
votre quotidien**

**toulouse
métropole**

Accueil des ressortissants ukrainiens

Vous avez proposé d'accueillir chez vous un ressortissant ukrainien ayant fui la guerre dans son pays. Cette démarche solidaire représente un engagement fort pour lequel nous vous adressons nos remerciements ainsi que quelques conseils qu'il convient de prendre en compte:

- Il est tout d'abord nécessaire de discuter de ce projet d'accueil au sein de votre famille afin que chacun y adhère.
- Les personnes accueillies devront disposer d'une chambre en propre afin de pouvoir y entreposer leurs affaires et de disposer d'une intimité.
- Cet accueil ne doit être « ni un hôtel ni une prison ». Les personnes doivent s'intégrer à votre rythme de vie et non l'inverse. Afin de bien clarifier les choses, à leur arrivée, il vous est proposé d'expliquer l'ensemble des règles de fonctionnement de votre foyer, les horaires de repas, le partage des tâches ménagères, les heures de retour le soir.
- Les personnes que vous allez héberger ont des cultures et des modes de vie qui peuvent être différents des vôtres (régime alimentaire, éducation des enfants, spiritualité). Il vous est conseillé, dans la mesure du possible, d'essayer de respecter ces différences sans pour cela modifier vos habitudes.
- Les personnes que vous allez accueillir ont subi des traumatismes et des séparations du fait de la guerre et sont en situation de fragilité et de détresse en tant qu'exilés. Cette situation nécessite un peu de temps avant d'échanger sur leur vécu. Les choses se feront naturellement.
- Vous pourrez en outre proposer aux personnes de se rendre utile pour vaincre l'ennui et l'isolement. Toutes activités, sorties, bénévolat, rencontres que vous pourrez leur proposer seront les bienvenus.
- Certains d'entre vous s'inquiètent peut-être des difficultés liées à la barrière de la langue. Les expériences de cohabitation montrent que la communication s'établit naturellement par l'intermédiaire du dessin, des images, de traducteurs en ligne. Ce sera également pour eux l'occasion d'apprendre le français.

A l'arrivée des personnes, nous vous proposerons un document d'accord réciproque entre vous et le ménage accueilli. Il a pour objet d'encadrer l'hébergement, en particulier sa durée que nous conseillons de limiter à deux mois renouvelables, avec la possibilité d'héberger une autre famille par la suite en fonction de l'expérience que vous aurez évaluée.

Des visites à domicile pourront avoir lieu si vous le souhaitez.

Afin de pallier d'éventuelles difficultés, nous mettrons en place un numéro vert que vous pourrez solliciter en cas de nécessité.

Vous vous apprêtez à vivre une aventure humaine exceptionnelle, notre soutien dans ce contexte doit représenter une sécurité pour une expérience réussie.